

BULLETIN

de la Fédération jurassienne

de l'Association internationale des travailleurs.

Ce Bulletin paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. On s'abonne auprès de M. Adhémar Schwitzguébel, graveur, à Sonvillier.
Prix de l'abonnement : 4 fr. pour un an, 2 fr. pour six mois. — Pour l'étranger, le port en sus.

SONVILLIER, LE 15 MAI 1872.

Le Congrès de Saragosse.

Le Conseil fédéral espagnol de l'Internationale vient d'adresser au Comité fédéral jurassien la lettre suivante :

Compagnons du Comité fédéral jurassien,

Le nouveau Conseil fédéral espagnol vient d'être constitué comme vous pourrez le voir par les actes ci-joints du Congrès de Saragosse.

Les circonstances dans lesquelles se trouve la région espagnole sont des plus critiques ; mais notre Conseil, honoré de la confiance de la fédération régionale espagnole, et s'inspirant de son attachement à la cause de l'émancipation du prolétariat et principalement de la ligne de conduite que lui a tracée le Congrès de Saragosse, représentant de l'organisation déjà puissante des travailleurs espagnols, notre Conseil, disons-nous, peut assurer qu'il accomplira son devoir, quels que soient les obstacles qu'il rencontre et les sacrifices qui seront nécessaires.

Pour remplir plus facilement notre importante mission, nous comptons sur l'appui de notre Comité fédéral, avec lequel nous désirons établir une correspondance régulière et constante, afin de nous communiquer mutuellement tout ce qui sera utile à la grande cause que nous défendons.

Nous espérons de votre amitié que vous traduirez les résolutions ci-jointes du Congrès de Saragosse, et que vous les publierez dans le journal international de votre localité et dans les autres organes qui seraient à votre disposition, vous priant en même temps de nous adresser un exemplaire de chaque numéro de votre journal.

Espérant recevoir de vous une prompte réponse, nous vous souhaitons,

Salut et liquidation sociale.

Par ordre et au nom du Conseil fédéral :

Le secrétaire général,
Anselmo LORENZO.

Valence, 5 mai 1872.

Nous insérerions avec plaisir *in extenso* les résolutions du Congrès de Saragosse, si notre format nous le permettait ; mais il faudrait pour cela y consacrer un numéro tout entier de notre *Bulletin*. Nous sommes donc forcés de ne publier, parmi ces résolutions, que celles qui sont d'un intérêt général, et qui touchent à des questions de principes, laissant de côté les résolutions administratives ou d'intérêt purement local.

Le Congrès de Saragosse a tenu ses séances du 4 au 11 avril dernier. Le 7 avril, le Congrès devait commencer ses séances publiques ; la police a dissous la réunion convoquée à cet effet, et les délégués, après avoir signé une protestation contre cet acte arbitraire, ont continué leurs séances dans un local privé.

Le rapport présenté au Congrès par le Conseil fédéral sur le développement de l'Internationale en Espagne, constate qu'il existe en ce moment 55 fédérations locales constituées ; en outre, dans 94 localités, des fédérations sont en voie d'organisation, et 19 autres comptent des adhésions individuelles, ce qui fait un total de 113 localités qui, dans un temps prochain, accroîtront le chiffre des fédérations locales. De plus, il y a déjà 8 Unions de métiers (embrassant toute la région espagnole), et la grande Union des ouvriers de manufacture et de fabrique se constitue en ce moment même.

Le citoyen Fornell, qui paraît être un coopérateur, couleur du Temple-Unique et de la *Tagwacht*, avait présenté au Congrès une série de propositions ainsi conçues :

1^o Le moyen de réduire à huit ou dix heures le maximum de la journée de travail dans tous les métiers ;

2^o De la meilleure forme possible pour émanciper la femme de tout travail qui ne soit pas domestique ;

3^o Recherche du meilleur moyen d'établir l'égalité des salaires.

Le Congrès a pris, au sujet des propositions 1 et 3, une résolution remarquable, qui témoigne de l'esprit radical de la fédération espagnole. La voici :

Considérant que l'idée de réduire à huit ou dix

heures le maximum de la journée de travail dans tous les métiers, et de rechercher le meilleur moyen d'établir l'égalité des salaires, sont des idées restrictives du grand but que se propose notre Association, et qui est l'abolition du salariat et des classes et l'établissement de l'égalité économique entre les individus des deux sexes,

Le Congrès déclare que les propositions 1 et 3 de Fornell ne peuvent occuper l'attention d'un Congrès d'ouvriers internationaux.

Quant à la proposition relative à la femme, elle a été l'objet d'un rapport spécial du Conseil fédéral espagnol, que nous reproduisons plus loin en la faisant suivre de la résolution du Congrès à ce sujet.

Une des questions à l'ordre du jour était l'*organisation générale des travailleurs* (soit une discussion sur la révision des Statuts généraux de l'Internationale). Voici la résolution du Congrès :

Considérant que les délégués ne peuvent pas prolonger davantage leur présence au Congrès ;

Que, pour cette raison, le Congrès ne peut consacrer à la discussion des Statuts le temps nécessaire pour arriver à un bon résultat dans ce genre de travail ;

D'accord avec les résolutions prises à ce sujet par le Congrès ouvrier de la région belge des 24 et 25 décembre 1871.

Par ces raisons, le Congrès ouvrier de la région espagnole, réuni à Saragosse, déclare se rallier complètement aux résolutions du Congrès belge, et décide que le ou les délégués de la région espagnole au prochain Congrès international, auront à voter conformément aux termes et à l'esprit de ces résolutions.

Le Congrès invite les fédérations locales à s'entendre pour envoyer au prochain Congrès international le plus grand nombre possible de délégués.

Résolution sur la question des grèves.

Considérant que pour le succès des grèves, il est de grande nécessité et d'extrême importance de propager la création des Unions et Fédérations de métier, et de régulariser leur marche en se basant sur la statistique ;

Que les circonstances dans lesquelles et pour lesquelles les grèves doivent avoir lieu, doivent être déterminées d'une manière claire et précise par les règlements des Unions et Fédérations de métier ;

Que, par conséquent, il appartient aux Congrès spéciaux des Unions de métier de déterminer ces circonstances ;

Le Congrès invite toutes les Sections de la région espagnole qui n'ont pas encore constitué leur Union de métier, à le faire dans le plus bref délai possible, en se conformant à ce qui est établi par les Statuts et Règlements.

Le Conseil fédéral devra faire tout ce qu'il jugera opportun pour aider les Sections dans ce travail, en nommant dans son sein, comme il le jugera convenable, une Commission chargée de l'activer, afin d'arriver le plus promptement possible à la constitution d'Unions et de Fédérations de métier pour tous les ouvriers de la région espagnole.

Résolution sur la coopération de consommation

Le Congrès recommande à toutes les sociétés coopératives existantes de se réformer d'après les bases arrêtées par la Conférence de Valence,

croyant que ce sont les seules qui puissent rendre la coopération conforme aux aspirations que se propose de réaliser l'Association internationale des travailleurs.

Le Congrès déclare que toutes les sociétés coopératives qui n'accepteraient pas ces bases et qui, par conséquent, auraient pour objet la formation d'un capital au profit de quelques individus, sont contraires à l'émancipation des travailleurs.

Résolutions sur l'enseignement intégral.

La délégation de Barcelone a présenté un rapport sur cette question, et le Congrès, en décidant la publication de ce rapport, déclare :

2° Qu'il approuve dans toutes leurs parties les considérants sur lesquels est basé le plan d'enseignement intégral proposé dans ce rapport.

2° Que tout en regardant comme lumineuses les idées émises dans le plan proposé, le Congrès ne doit se prononcer en faveur ni de ce projet ni d'aucun autre, attendu qu'il sera de la compétence des collectivités de l'avenir, de décider ce qu'elles jugeront le meilleur relativement à cet objet.

Enfin, le Congrès de Saragosse a voté la déclaration suivante concernant la Commune de Paris :

Le Congrès envoie un vote de reconnaissance aux défenseurs de la Commune de Paris, qui souffrent sur les pontons et en exil les conséquences de leur attachement à la cause de l'émancipation du prolétariat, en même temps qu'un souvenir affectueux aux victimes des barbaries de Versailles.

La Femme.

Rapport présenté au Congrès de Saragosse par le Conseil fédéral espagnol

sur la proposition de Fornell : « Du moyen d'émanciper la femme de tout travail autre que le travail domestique. »

« A notre jugement, cette proposition est fille d'un préjugé : elle est inspirée par un sentimentalisme de tradition qui doit disparaître devant les observations et les connaissances dont s'enrichit chaque jour la science sociale, pour faire place à la fatalité économique et à la vérité.

Ceux qui veulent émanciper la femme du travail pour qu'elle se consacre exclusivement au foyer domestique, au soin de la famille, supposent que c'est là son unique mission, pour laquelle ils affirment qu'elle a reçu des facultés spéciales qui sont contrariées lorsqu'on la sort de ce qu'ils appellent son milieu.

Ceux qui affirment cela, supposent que la constitution actuelle de la famille est immuable, et c'est le fondement principal de leur opinion. Mais les faits, avec leur logique sévère, indépendante de tout sentimentalisme et de tout préjugé, nous enseignent qu'à mesure que les conditions économiques de la société varient — et surtout la forme de la pro-

priété — les institutions sociales varient également.

Nous n'entreprendons pas ici la démonstration de cette assertion, car cette démonstration nous l'avons faite ailleurs; et nous nous bornerons à exposer les considérations suivantes :

La femme est un être libre et intelligent, et par conséquent responsable de ses actes, de même que l'homme; s'il en est ainsi, il est nécessaire de la placer dans des conditions de liberté pour qu'elle puisse se développer selon ses facultés. Cela étant, si nous reléguons exclusivement la femme dans les travaux domestiques, c'est la mettre, comme elle l'a été jusqu'à cette heure, dans la dépendance d'un homme, et par conséquent la priver de sa liberté.

Quel moyen y a-t-il pour placer la femme dans des conditions de liberté? Il n'y en a pas d'autre que le travail. Mais on dira : le travail de la femme est la source de grandes immoralités, il produit la dégénération de la race et apporte le désordre dans les relations entre le capital et le travail, au préjudice des travailleurs, par la concurrence que leur font les femmes. A cela nous répondons que la cause de ces maux n'est pas dans le travail de la femme, mais dans le monopole qu'exerce la classe exploitante; que la propriété industrielle soit transformée en propriété collective, et l'on verra comme tout cela changera.

La question de la famille, et par conséquent celle des droits et des devoirs de la femme, est si intimement liée à celle de la manière d'être de la propriété, que nous nous croyons dispensés de la traiter ici, l'ayant déjà traitée dans le rapport sur la propriété qui vous a été présenté.

En attendant, nous croyons que notre travail à l'égard de la femme doit être de la faire entrer dans le mouvement ouvrier, afin qu'elle contribue à l'œuvre commune, au triomphe de notre cause, à l'émancipation du prolétariat, parce que, puisque devant l'exploitation il n'y a pas de différence de sexe, il ne doit pas y en avoir devant la justice. »

Le Congrès a adopté toutes les conclusions de ce rapport.

Le père Meuron.

Le père Meuron, qui vient de s'éteindre à l'âge de 68 ans dans le petit village de St Sulpice où il s'était retiré depuis deux ans, a été l'un des premiers fondateurs de l'Internationale en Suisse.

Ses convictions révolutionnaires dataient de loin. En 1831, âgé de vingt-sept ans, il avait été l'un des chefs de l'insurrection républicaine à Neuchâtel. Livré par le canton de Berne au roi de Prusse, il

fut condamné à mort par les tribunaux neuchâtois; pendant un an, il resta sous le coup de cette sentence, attendant chaque matin le peloton d'exécution; au bout de ce temps, le roi daigna commuer sa peine en celle de la détention perpétuelle. — En 1834, Constant Meuron réussit à s'évader de prison, avec l'aide de sa courageuse femme. Dès lors il resta en exil jusqu'en 1848.

Rentré au pays après la proclamation de la République, il se fixa au Locle, où il vécut de son travail, d'abord comme ouvrier guillocheur, puis comme comptable dans un atelier de monteur de boîtes.

Lorsque se fit le réveil socialiste dont l'Internationale a été la puissante expression, le père Meuron, embrassant avec ardeur l'idée nouvelle, fonda la Section internationale du Locle en 1866. Dès ce moment, il se sépara complètement de ses anciens amis les radicaux et se trouva, seul de sa génération, marchant au premier rang des socialistes. Nous admirions la jeunesse d'esprit de ce vieillard, dont le cerveau, loin de s'être ossifié comme celui de tant d'autres, accueillait et comprenait les plus larges et les plus hardies conceptions modernes. Il fallait l'entendre raisonner, dans son langage simple et pittoresque, sur la propriété, sur le travail, sur l'idée de Dieu : il était un peu notre élève à nous jeunes gens, mais quand il parlait, donnant à nos principes le tour qui était propre, son accent personnel, nous l'écoutions comme notre maître.

Mais ce qui distinguait surtout le père Meuron, ce qui l'entourait comme d'une auréole, ce qui faisait dire de lui à Bakounine : « C'est un saint », c'était son incroyable pureté de cœur, une pureté d'enfant. Que de bonté, de générosité ! quelle horreur du mensonge ! quel désintéressement antique !

S'il était bon et généreux, il était sévère aussi pour les intrigants politiques, pour les faux amis, pour les corrompus, et il ne leur épargnait pas l'expression de son mépris. L'impitoyable franchise de son langage, sous ce rapport, lui a fait de nombreux ennemis : il s'en est toujours honoré !

Dans les deux dernières années de sa vie, depuis sa retraite à St Sulpice, il avait cessé toute action socialiste. Le milieu où il était forcé de vivre lui était profondément antipathique; mais, nous disait-il, il laissait maintenant parler les gens sans les écouter, et ne voulait plus se donner la peine de les contredire. La catastrophe où sombra la Commune de Paris lui porta un coup terrible; il se regarda dès lors comme un homme mort. Mais il n'avait pas abandonné sa foi; et jusqu'au dernier moment, il resta fidèle, dans son cœur, à cette cause de la révolution à laquelle il avait consacré sa vie.

La dernière fois que nous le vîmes, le 29 mars 1872, il nous dit : « Ma vie est finie; j'ai assisté à la dernière défaite, et je m'en vais; mais ne déses-

tendraient qu'à former, comme l'a déjà craint le Congrès international de Lausanne de 1867, un quatrième Etat laissant en dehors de lui un cinquième Etat plus misérable encore ;

Que les sociétés ouvrières doivent, sous peine de manquer à leur mission, pratiquer sur les bases les plus larges la solidarité universelle entre tous les travailleurs de toute condition ;

Le Congrès invite toutes les sociétés ouvrières de l'industrie horlogère à entrer franchement dans la pratique de la solidarité générale entre ouvriers ;

A constituer par l'organisation de cette solidarité, non seulement les sociétés de métier, mais aussi les fédérations ouvrières fondées sur ce triple mode d'organisation : fédération de métier, fédération locale, fédération régionale, — cette organisation étant la plus pratique pour satisfaire les intérêts généraux de chaque corps de métier, — et à introduire dans le grand mouvement ouvrier la masse des prolétaires par le groupement effectif des ouvriers sans profession organisée.

Le Congrès juge cependant de son devoir de déclarer qu'il ne considère ce mode d'organisation comme utile qu'autant que les fédérations ouvrières ainsi constituées seront vivifiées par des tendances franchement révolutionnaires-socialistes. Il invite donc tous les adhérents à la Fédération jurassienne à exercer une activité immédiate, pour que le mouvement ouvrier horloger prenne au plus vite le caractère indiqué dans les présentes résolutions.

Sur la proposition de la Section de Genève.

Considérant que les événements dont la France a été le théâtre en 1870 et 1871 ont démontré d'une manière malheureusement trop éclatante que la solidarité internationale dans l'action révolutionnaire n'a pas encore pénétré la conscience des peuples ;

Que l'Internationale, en tant qu'expression organisatrice des ouvriers socialistes de tous les pays, a tout spécialement pour mission de travailler au développement de l'initiative socialiste-révolutionnaire ;

Qu'en laissant le mouvement communaliste français livré à ses propres forces, l'Internationale a assumé sur elle, devant l'histoire, une responsabilité de laquelle elle doit se dégager en entrant, chaque fois que les événements peuvent le permettre, d'une manière complète et générale dans l'action révolutionnaire ;

Le Congrès déclare :

Qu'il considère que le suprême devoir des travailleurs n'est pas seulement dans la pratique de la solidarité économique, mais surtout dans

la pratique de la solidarité internationale dans l'action révolutionnaire.

Sur l'attitude des ouvriers socialistes en Suisse en présence de l'agitation révisionniste.

Le Congrès approuve à l'unanimité les conclusions du rapport du Comité fédéral et la ligne de conduite suivie dans cette question par le *Bulletin de la fédération jurassienne*.



Voici la déclaration publiée par l'*Internationale* de Bruxelles, au sujet d'un article de l'*Egalité*, contenant des injures à l'adresse de la Fédération jurassienne et qui avait été reproduit par inadvertance dans l'organe de la Fédération belge :

« Dans le numéro 170, du 14 avril, nous avons publié par inadvertance un article intitulé : *Crime de haute trahison*, tiré du journal l'*Egalité* de Genève, et que nous n'avions guère lu en entier.

» En lisant l'article après le tirage, nous nous sommes aperçu de cette bévue bien involontaire, mais regrettable de tous points. Nous nous disposions à en témoigner nos regrets, ne voulant pas laisser mettre en doute l'impartialité que nous avons gardée jusqu'ici dans ce lamentable conflit qui divise si malheureusement en deux camps la Fédération Jurassienne et la Fédération Romande, quand nous reçûmes du citoyen A. Claris, rédacteur en chef de la *Révolution sociale*, à Genève, une lettre de protestation contre certaines insinuations de l'*Egalité*. Nous nous sommes empressés de la publier dans le numéro suivant, comme une preuve de notre impartialité, et nous nous flations de l'espoir que la Fédération Jurassienne eût vu dans cet acte réparateur, l'absence de toute mauvaise intention de notre part et l'eût acceptée comme une satisfaction complète. Point du tout. Le Comité fédéral Jurassien nous adresse en date du 25 avril, une lettre bien vive au sujet de l'hospitalité donnée dans nos colonnes, aux diatribes formulées contre lui par l'*Egalité*, à l'occasion de l'inique condamnation des citoyens Liebknecht et Bebel.

» Nous devons croire que cette lettre aura passé inaperçue, sinon, nous sommes fondés à espérer que l'aveu des regrets que nous venons d'exprimer, justifiera à ses yeux notre bonne foi qui a été surprise dans un moment de précipitation, et que le Comité fédéral Jurassien sera satisfait. »

Le Comité fédéral jurassien n'a pas douté un instant de la bonne foi et de l'impartialité de nos amis de Belgique, et la déclaration si franche de l'*Internationale* ne peut que cimenter la bonne harmonie qui existe entre la Fédération belge et la Fédération jurassienne.



Le défaut d'espace nous oblige à renvoyer au prochain numéro le Rapport du Comité fédéral jurassien, lu au Congrès du Locle, ainsi que plusieurs autres articles importants.